

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 196 Subvention (3.000 euros) à l'association PAGE(S) (20e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association PAGE(S) (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association PAGE(S) située 51A rue du Volga (20e) (n° SIMPA : 35541, Dossier N° 2019-01762) au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading 'Anne Hidalgo'.

Anne HIDALGO